

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS METRO

**7.4 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO – PHASE 3 – Marché n° W 2015
12316 M - Lot n° 2 – Installations de chantier, installations provisoires, gros œuvre -
approbation du marché à conclure avec l'entreprise GTM Sud-Ouest.**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.11.05.8.8 du 05 novembre 2014, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 3 des extensions d'atelier portant sur le site de Basso Cambo.

Le programme prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 3 voies d'atelier dont 2 équipées et permettant une maintenance à 26m. De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création de bureaux est prévue au-dessus des voies ainsi qu'une restructuration des bureaux existants.

Le présent marché concerne les travaux d'installations de chantier, d'installations provisoires et de gros œuvre.

La durée prévisionnelle du marché est de 23 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 02 mars 2015 au BOAMP et publié sur le site de Tisseo.fr.

4 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres ont été ouvertes le 13 avril 2015.

Le 28 avril 2015 la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a agréé les candidatures suivantes :

- **Entreprise : GTM Sud-Ouest**
- **Entreprise : GALLEGO**
- **Entreprise : GCC**
- **Entreprise : GBMP.**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **19 mai 2015**, attribué le marché à **l'entreprise GTM Sud-Ouest** dont le montant proposé s'élève à **1.489.877,61 € H.T.**

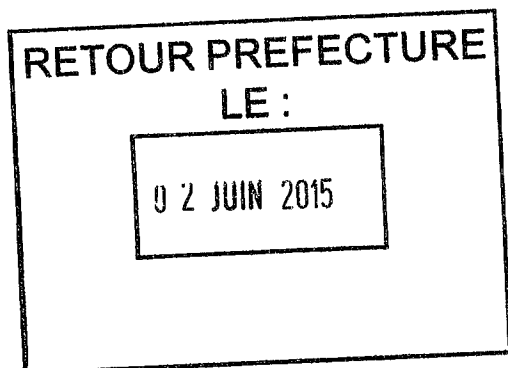
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° W 2015 12316 M avec l'entreprise GTM Sud-Ouest.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants.

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise l'entreprise GTM Sud-Ouest , le marché n° W 2015 12316 M concernant – Lot n° 2 Gros œuvre des travaux phase 3 de l'extension des ateliers métro pour un montant de 1.489.877,61 € H.T. € HT.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a horizontal line underneath.

Jean-Michel LATTES